CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
DE SOIGNIES

Guide pratique

DIRECTION GENERALE

DEPARTEMENT SOCIAL

CENTRE D'HEBERGEMENT POUR SENIORS

MAISON D'ENFANTS

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

PROJETS TRANSVERSAUX VILLE/CPAS

PARTENAIRES

Siège social
rue du Lombard 4 à 7060 Soignies
tél.: (+32) 067 348 111 – fax: (+32) 067 348 123
e-mail: direction@cpas-soignies.be
site internet: www.cpas-soignies.be

---

n° entreprise: BCE 0212 225 221
n° compte Iban: BE72 091000968716 – BIC: GKCCBEBB

UNE EQUIPE DE 350 PROFESSIONNELS A VOTRE SERVICE

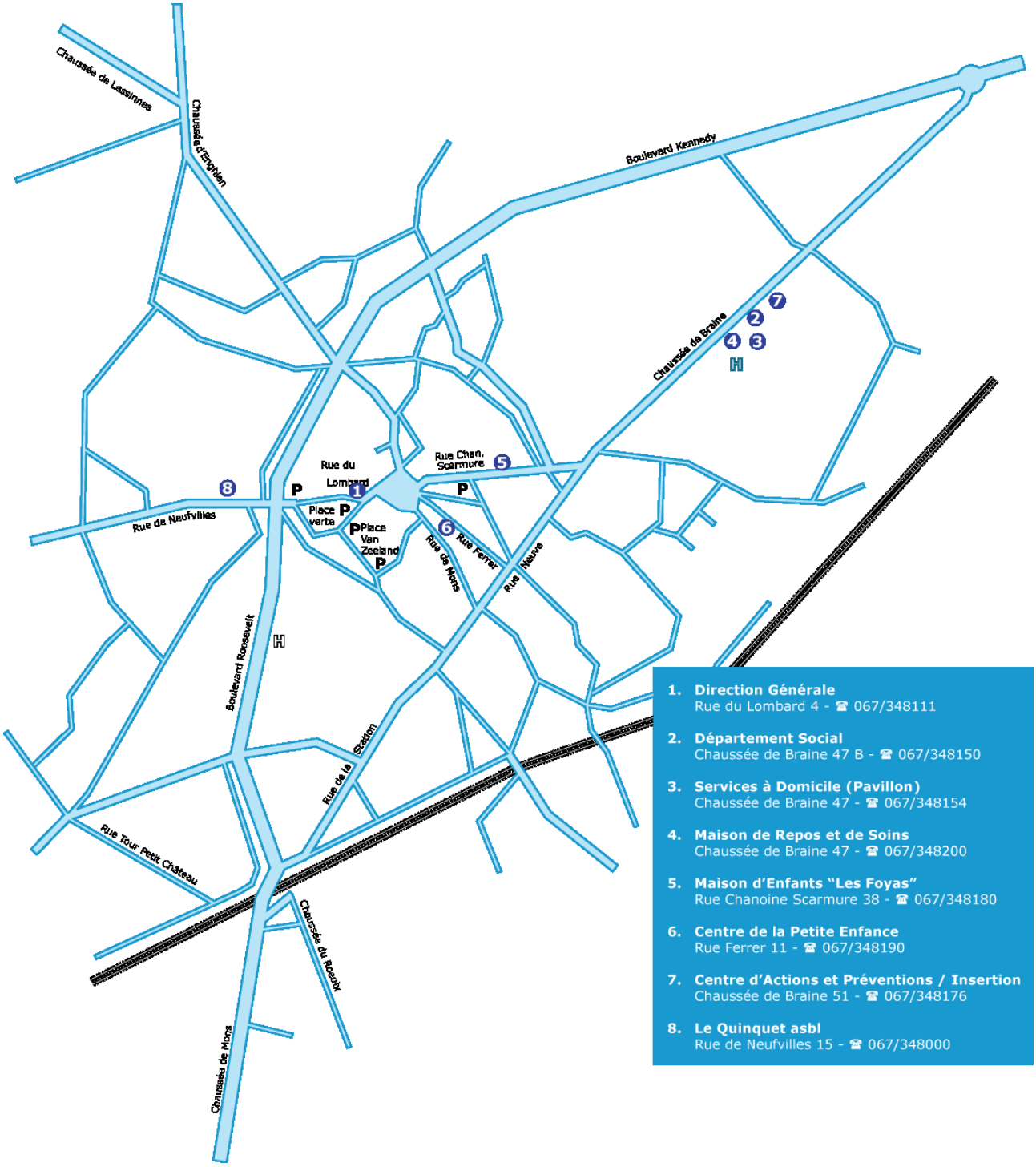

SOMMAIRE

La Direction Générale 6
Les Organes de décision 7

LA DIRECTION GENERALE 8
LA DIRECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES 10

LE DEPARTEMENT SOCIAL 12
- La Coordination Sociale 13

1. Service d'Action Sociale Individuelle (SASI) 14
   - L'Aide de première ligne 14
   - L'Aide en matière de Logement 15
   - L'Aide aux Etrangers 15
   - L'Aide Juridique de Première Ligne 16
2. Le Centre d'Actions et de Préventions (CAP) 17
   A. Le CAP/Budget 17
      - La Guidance Budgétaire et la Médiation de Dettes 17
      - Le Règlement Collectif de Dettes 18
   B Le CAP/Energie 19
   C. Le CAP/Insertion 21
      - L'insertion sociale 21
      - L'insertion socio-professionnelle 22
3. Les Services à Domicile (SAD) 24
   - Service Agréé d'Aide aux Familles et aux Aînés 24
   - Repas Chauds 24
   - Soignies Aides Ménagères Service (SAM-Service) 25
   - Naissances multiples 25
   - Club Senior 25

LE CENTRE D'HEBERGEMENT POUR SENIORS 26

LA MAISON D'ENFANTS "Les Foyas" 28

LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE 30
1. La Crèche "Les Petites Arsouilles" 31
2. La Maison Communale d'Accueil de l'Enfance "Les Petits Filous" (MCAE) 32
3. Le Service d'Accueillantes d'Enfants Conventionnées "Les Petits Cayoteux" 33

LES PROJETS TRANSVERSAUX VILLE/CPAS 34
1. Le Pôle Energie Logement 35
2. Le Pôle Social 37

LES PARTENAIRES 38
1. Le Quinquet 39
   - Centre d'Insertion Socio-Professionnelle - Entreprise de Formation par le Travail (CISP - EFT) 39
   - Secteur ENFANTS 40
   - Rap-IDESS 40
2. Le Centre Hospitalier Régional de la Haute Senne 42
3. La Maisonnée 43
4. La Tarentelle 44
5. Le CRENO 46
6. L'AIS Promo-Logement 47
7. La Haute Senne Logement 48
8. L'Action en Milieu Ouvert "J 4" 49
9. L'Association Régionale de Soins Palliatifs "RELIANCE" 50

CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
DE SOIGNIES

Le Centre Public d'Action Sociale de Soignies est régi par la loi organique du 8 juillet 1976. Le fondement de son action repose sur le principe que toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Il a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles, sans distinction d'âge, de nationalité ou de ressources, l'aide due par la collectivité.

Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médicosociale ou psychologique.

Le Centre Public d'Action Sociale de Soignies est une institution publique qui s'adresse à la population sonégienne pour ses missions légales obligatoires, mais à une population plus large pour ses missions facultatives telles que la gestion d'établissements ou le partenariat avec des institutions extérieures.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le **PRESIDENT DU CPAS** est Monsieur Hubert DUBOIS.

Il dirige les activités du Centre et est chargé de l'exécution des décisions du Conseil.

Il reçoit au siège social du CPAS rue du Lombard 4 (rez-de-chaussée), sur rendez-vous.

tél: 067/348 111
fax: 067/348 123
e-mail: direction@cpas-soignies.be

Le **DIRECTEUR GENERAL DU CPAS** est Monsieur Christophe MARIN.

Il dirige et coordonne les services, il est le chef du personnel.

Il instruit les affaires du CPAS.

Il met en œuvre le programme de politique générale.

Il donne des conseils juridiques et administratifs.

Il assure le suivi du contrôle interne en mettant en place des procédures qui concernent la réalisation des objectifs, le respect de la législation, la disponibilité d'informations fiables sur les finances et la gestion.

Il reçoit au siège social du CPAS rue du Lombard 4 (1er étage), uniquement sur rendez-vous.

tél: 067/348 111
fax: 067/348 123
e-mail: direction@cpas-soignies.be

LES ORGANES DE DÉCISION

Le CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE est l'organe principal de décision.

Le Conseil actuel a été installé le 14 janvier 2013. Il se réunit une fois par mois.

Il est composé de onze Conseillers élus par le Conseil Communal pour une période de six ans, et du Directeur Général du CPAS:

- le Président: Hubert DUBOIS
- les Conseillers: Ludivine BAISE, Séverine BROWAEYS, Thierry CATTEAU, Christophe DE GREEF, Steve FLAMENT, Eric GELARD, José HOEBEKE, Julie MARCQ, Christine TAILLEMAN, Jean-Luc THOMAS
- le Directeur Général: Christophe MARIN

Le BUREAU PERMANENT est chargé de l'expédition des affaires courantes et des décisions de gestion journalière. Il se réunit deux fois par mois.

Il est composé du Président, de trois Conseillers et du Directeur Général du CPAS.

Le COMITE SPECIAL DU SERVICE SOCIAL examine les demandes d'aides individuelles et l'octroi du revenu d'intégration sociale. Il se réunit une fois par semaine.

Il est composé du Président, de cinq Conseillers, du Directeur Général du CPAS et du Directeur du Département Social; les travailleurs sociaux y assistent également.

Le COMITE SPECIAL DE GESTION DE LA MAISON DE RETRAITE est chargé de l'examen des dossiers d'admission des résidents à la Maison de Retraite du CPAS ou dans des maisons de repos extérieures; il donne un avis en matière d'investissement et de suivi budgétaire.

Il est composé du Président, de cinq Conseillers, du Directeur Général du CPAS et du Directeur de l'établissement.

CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
DE SOIGNIES

LA DIRECTION GENERALE

LA DIRECTION GENERALE

rue du Lombard 4 à 7060 Soignies
tél: 067/348 111 – fax: 067/348 123
adresse mail: direction@cpas-soignies.be

Horaire d'accessibilité au public
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h15

Elle comprend :

LA DIRECTION GENERALE

sous la direction de Monsieur Christophe MARIN, Directeur Général

L'ADMINISTRATION DES FINANCES

sous la direction de Madame Emmanuelle NEMERY, Directeur Financier f.f.

L'ADMINISTRATION TRANSVERSALE

(Service Juridique, Service I.T., Service du Personnel), sous la direction de Madame Diana RENARD, Attachée Juriste

CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
DE SOIGNIES

LA DIRECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES

LA DIRECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES

chaussée de Braine 47 B à 7060 Soignies
tél: 067/348 126 – fax: 067/348 129
adresse mail: services.techniques@cpas-soignies.be

Directeur: Monsieur Didier PIEYNS.

Le Service coordonne les activités techniques, tant dans ses aspects préventifs que correctifs et curatifs, ainsi que les chantiers de travaux. Il assure la gestion du patrimoine immobilier et mobilier.

L'ECONOMAT CENTRAL

Il est chargé des commandes et de la gestion des stocks pour l'ensemble des services du CPAS.

Le Conseiller en Prévention

Conseiller en Prévention: Monsieur Didier PIEYNS.

Il s'occupe de la prévention en matière de sécurité.

CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
DE SOIGNIES

LE DEPARTEMENT SOCIAL

LE DEPARTEMENT SOCIAL

Directeur: Monsieur Dominique SAMYN.

Depuis le 1er novembre 2014, l'organisation des Services Sociaux s'est modifiée.

Les objectifs de cette réorganisation étaient de regrouper les services sociaux sur le site de la chaussée de Braine pour faciliter l'accès à l'ensemble des usagers et ainsi créer une dynamique active et une meilleure communication.

Les "Services Sociaux" ont été renommés **"Département Social"** qui se décline en 3 axes:

- Le Service d'Action Sociale Individuelle (SASI), sis sur le site Tondeur (Chaussée de Braine 47 B)
- Le Centre d'Actions et de Préventions (CAP), sis:
  - Chaussée de Braine 47 B (CAP/Budget, CAP/Energie)
  - Chaussée de Braine 51 (CAP/Insertion)
- Les Services à Domicile (SAD), sis Chaussée de Braine 47.

La Coordination Sociale

Coordinatrice: Madame Martine MICHEL.

La Coordination Sociale intègre ses compétences et ses actions dans le Plan de Cohésion Sociale regroupant à la fois la Ville et le CPAS au sein du Pôle Social.

En stimulant et organisant collaborations et partenariats, des réponses aux besoins spécifiques de notre entité se concrétisent de multiples façons. Elles permettent d'améliorer directement ou indirectement le service à la population: formations des intervenants, répertoire des services, actions de prévention, créations de services, tels que la Maisonnée, le Pôle Energie Logement.

Ses thèmes de prédilection sont l'aide à la jeunesse, la parentalité, l'insertion sociale et professionnelle, la santé mentale et physique, le logement.

1. LE SERVICE D'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLE (SASI)

Immeuble "Tondeur"
chaussée de Braine 47 B à 7060 Soignies
tél: 067/348 150 – fax: 067/348 159
adresse mail: services.sociaux@cpas-soignies.be

Horaire d'accessibilité au public
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h15

Les travailleurs sociaux reçoivent sur rendez-vous.

Responsable f.f. : Madame Julie AMEELS.

L'Aide de première ligne

Les travailleurs sociaux peuvent aider les bénéficiaires dans les démarches administratives, conseiller et orienter vers les services ou organismes adéquats.

Ils examinent avec les personnes les demandes telles que:

- droit à l'intégration sociale
- avances sur allocations sociales
- aides financières diverses
- allocations de chauffage
- recherche de maison d'accueil, aide administrative aux personnes sans-abri
- aide en matière de logement en collaboration avec le Pôle Energie-Logement. Des permanences sont assurées chaque semaine au ***Pôle Energie-Logement***, place Verte, 32 à Soignies (tél. : 067/347.422)
- …

L'Aide en matière de Logement

Ce service est assuré conjointement par la Coordination Sociale, le Service d'Action Sociale Individuelle, le Centre d'Actions et de Préventions et les Services à Domicile.

Ce service propose:

- Les Rendez-vous Logement

  Dans le cadre du Pôle Energie-Logement, situé à l'Hôtel de Ville, deux matinées par semaine l'assistante sociale écoute, informe, oriente voire accompagne dans ses démarches toute personne, propriétaire ou locataire, confrontée à une question ou à une difficulté liée au logement: recherche d'un logement, relations propriétaires–locataires, droits et devoirs, application de la législation en matière de logement, ...

- Prévention et humanisation des expulsions: toute personne convoquée en Justice de Paix par son propriétaire en vue d'obtenir la rupture du bail est contactée par l'Espace Logement, afin de trouver des solutions. Si l'expulsion est inévitable, le problème du relogement est examiné anticipativement.

- Logements de Transit et d'Insertion

  Le CPAS dispose de plusieurs logements de transit ou d'insertion, pour des personnes privées de logement suite à un cas de force majeure (ex: incendie, inondation, effondrement), soit pour des personnes isolées, qui ont besoin d'un accompagnement intensif et global.

L'Aide aux Etrangers

Ce Service s'occupe spécifiquement:

- **des demandeurs d'asile dans le cadre des Initiatives Locales d'Accueil (ILA)**: le CPAS dispose de 24 places d'accueil.
- **des personnes en séjour illégal**: un accompagnement est proposé pour ces personnes tant au niveau psychosocial et administratif que dans le cadre de l'aide médicale urgente (mission obligatoire conformément à la Loi Organique des CPAS).

Les travailleurs sociaux peuvent aider les bénéficiaires (demandeurs d'asile et personnes d'origine étrangère avec un titre de séjour limité) dans les démarches administratives, conseiller et orienter vers les services ou organismes adéquats.

Ils examinent avec les personnes les demandes telles que:

- aide équivalente au droit à l'intégration sociale
- avances sur allocations sociales
- aides financières diverses
- allocations de chauffage
- recherche de maison d'accueil, aide administrative aux personnes sans-abri
- aide en matière de logement en collaboration avec le Pôle Energie-Logement
- …

L'Aide Juridique de Première Ligne

Le CPAS de Soignies, en collaboration avec le Barreau de Mons, a mis sur pied une permanence d'aide juridique accessible à tous.

Un(e) avocat(e) est affecté(e) à la permanence qui se tient deux fois par mois, de 16h00 à 18h00, au Service d'Action Sociale Individuelle.

Un calendrier des permanences est disponible sur place.

2. LE CENTRE D'ACTIONS ET DE PRÉVENTIONS (CAP)

Le Centre d'Actions et de Préventions a été créé pour mener des actions individuelles et collectives sur les moyen et long termes au bénéfice de l'usager. Ses actions se déclinent dans plusieurs domaines:

- le Budget
- l'Energie
- l'Insertion Sociale et Socio-Professionnelle

Le CAP regroupe les actions de seconde ligne dans le but d'aider le bénéficiaire à trouver, auprès d'un seul service, les ressources nécessaires pour faire face à l'ensemble de ses difficultés.

La mutualisation des compétences des travailleurs sociaux permet au bénéficiaire d'avoir une vue globale de sa situation.

Responsables f.f. conjointes: Madame Linda JAMAELS et Madame Magali HIRSOUX.

Les bureaux sont situés sur deux implantations:

A. Le CAP/Budget

Immeuble "Tondeur"
chaussée de Braine 47 B à 7060 Soignies
tél: 067/348 150 – fax: 067/348 171
adresse mail: smd@cpas-soignies.be

Horaire d'accessibilité au public
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h15

Les travailleurs sociaux reçoivent sur rendez-vous.

▪ La Guidance Budgétaire et la Médiation de Dettes

La **Guidance Budgétaire** est une forme d'aide sociale qui a pour objectif d'aider les personnes à accroître la maîtrise de leur budget.

La Guidance Budgétaire regroupe un ensemble de techniques de travail s'inscrivant dans l'aide sociale temporaire proposée aux usagers rencontrant des difficultés récurrentes à gérer leur budget.

Concrètement, ce service propose:

- un intervenant social à l'écoute
- des conseils pour mieux gérer son budget, planifier ses ressources et ses dépenses dans le temps
- un soutien dans les démarches visant à stabiliser et assainir la situation financière
- un accompagnement social régulier.

Le Service de **Médiation de Dettes** est agréé par la Région Wallonne (RW/SMD/131) et s'adresse à toutes les personnes domiciliées dans l'entité sonégienne qui rencontrent des problèmes de surendettement étrangers à une activité commerciale existante.

Concrètement, la Médiation de Dettes propose:

- un médiateur de dettes à l'écoute des problèmes de surendettement
- une analyse du budget et un bilan de l'endettement
- des conseils pour comprendre les courriers et les procédures
- une aide pour trouver une solution durable afin de retrouver un équilibre financier et payer ses dettes tout en respectant ses besoins, conformément à la dignité humaine
- un intermédiaire dans les négociations avec les créanciers
- un accompagnement dans le suivi des plans de paiement.

Prévention

Ces deux services sont amenés à mettre en place conjointement des actions collectives de prévention:

- sensibilisation à la gestion responsable et prudente du budget (groupe budget, intervention dans des groupes existants, actions diverses type jeux de société, …)
- prévention en matière de surendettement (Groupe d'appui, séance d'information à la population sonégienne, …).

▪ Le Règlement Collectif de Dettes

Ce service s'adresse à toute personne non commerçante, domiciliée en Belgique, qui n'est pas en état de manière durable de payer ses dettes (emprunts, loyer, électricité, gaz, eau, pension alimentaire, soins de santé, …) et qui n'a manifestement pas organisé son insolvabilité.

Il s’agit d’une procédure judiciaire auprès du Tribunal du Travail.

Pour être admis dans cette procédure, une requête doit être déposée au Tribunal du Travail.

En cas de difficulté dans cette démarche, les personnes peuvent se faire aider gratuitement par un service agréé en médiation de dettes ou un avocat (renseignements pour l'arrondissement judiciaire de Mons: Barreau d'Aide Juridique, tél.: 065/379.704).

Pour plus d'information, le SPF Economie a édité une brochure consultable en ligne à l'adresse suivante:
http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/general/le_reglement_collectif_des_dettes.jsp

B. Le CAP/Energie

Immeuble "Tondeur"
chaussée de Braine 47 B à 7060 Soignies
tél: 067/348 150 – fax: 067/348 159
adresse mail: espace.energie@cpas-soignies.be

Horaire d'accessibilité au public
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h15

Les travailleurs sociaux reçoivent sur rendez-vous.

Il est Composé d'une assistante sociale: Madame Chantal DURET, et d'un Tuteur Energie: Madame Jessica DEWILDE.

Le CAP/Energie, créé suite aux nombreuses mesures fédérales et régionales, s'adresse à tout sonégien et plus particulièrement les personnes fragilisées, confrontées à un ou des problèmes liés à l'énergie: surconsommation, incompréhension des factures, conseils, …

Son objectif est de sensibiliser le citoyen à une meilleure utilisation de l'énergie et d'agir sur les niveaux de consommation.

La mission du Tuteur Energie est de veiller au "bien-être énergétique", d'accompagner le public fragilisé dans les démarches en vue de réaliser de petits ou gros travaux, et d'aider à la recherche de prestataires de services (asbl ou indépendants, …).

Ces demandes sont traitées en respect avec le secret professionnel.

!!! Toute demande d'aide financière reste de la compétence des assistantes sociales du Service d'Action Sociale Individuelle du CPAS.

Le CAP/Energie développe plusieurs actions:

Individuelles

- Rendez-vous et/ou visites à domicile
- Information, conseils sur l'Utilisation Rationnelle de l'Energie
- Analyse de la facture (relevés d'index, tarifs, …)
- Analyse de la consommation d'énergie
- Simulation tarifaire pour le choix de votre fournisseur avec le site de la CWAPE
- Négociations avec les fournisseurs d'énergie et ORES
- Demande d'alimentation par le fournisseur social pour les clients protégés "régionaux"
- Introduction des demandes pour l'Opération MEBAR
- Suivis des dossiers en partenariat avec l'asbl Entité Locale FRCE de Soignies
- Aide à l'introduction des primes Energie, …, et aides diverses
- Aide à la rédaction de plaintes auprès des services concernés
- Aide dans les formulaires de déménagement
- Envoi d'un courrier lorsque la pose du compteur à budget est planifiée par ORES
- Examen du dossier des clients protégés lorsque la Commission Locale pour l'Energie (CLE) est saisie par ORES
- Si nécessaire, demande d'une assistance technique spécifique auprès de professionnels agréées pour la vérification des installations de chauffage, Eau Chaude Sanitaire et/ou installation électrique
- Négociation avec le propriétaire du logement lorsque la situation est jugée nécessaire
- …

Collectives

- Organisation d'animations de groupe, de conférences et d'événements sur le thème de l'Energie
- Parution hebdomadaire dans le journal local "Sonégiens" d'un petit conseil "Economisons l'énergie", une information sur les primes, procédure de paiement, ou un concours
- Formation et animation des Eco-guides Energie dans le cadre du Pôle Energie-Logement.

Le CAP/Energie est aussi le lieu pour recharger sa carte de prépaiement pour les compteurs à budget gaz et/ou électricité, uniquement par Bancontact du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h30.

Il assure également des permanences le mardi matin et le vendredi matin au ***Pôle Energie-Logement (voir rubrique "Partenaires")***, place Verte, 32 à Soignies (tél. 067/347.422)

C. Le CAP/Insertion

chaussée de Braine 51 à 7060 Soignies
tél: 067/348 176 – fax: 067/348 158

Horaire d'accessibilité au public
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h15

Le Centre d'Actions et de Préventions développe une double dispositif d'insertion, socioprofessionnelle d'une part, psychosociale et culturelle d'autre part.

Il a pour objectif:

- **L'Insertion Sociale**

  Le Service d'Insertion Sociale agréé par le Service Public de Wallonie est ouvert à toute personne de 18 à 60 ans souffrant d'exclusion sociale.

  Afin de (re)créer un réseau social autour de la personne, de lui permettre de vivre des activités épanouissantes, valorisantes et favorisant son bien-être, le service organise différents modules collectifs:

  - ateliers créatifs (céramique, fabrication d'objets à partir de matériel de récupération,…)
  - groupes de parole à visée éducative (groupe mamans,…)
  - atelier cuisine
  - potager communautaire
  - permis de conduire théorique
  - français langue étrangère
  - activités culturelles
  - repas de fin d'année, exposition des œuvres réalisée, …
  - …

  Ces modules collectifs de 3 mois varient au cours de l'année pour répondre au mieux aux besoins et attentes du public.

  En parallèle, chaque personne bénéficie d'un soutien psychosocial individualisé, en fonction de sa situation personnelle et des difficultés qu'elle rencontre.

▪ L'Insertion Socio-professionnelle

La finalité des actions vise l'intégration durable des bénéficiaires sur le marché de l'emploi. A cette fin, les objectifs poursuivis par le Service d'Insertion Socio-professionnelle sont multiples et varient en fonction de la position de l'usager à un moment donné dans son parcours d'insertion:

- définition d'un projet socio-professionnel, tenant compte de la motivation personnelle de chaque personne, de ses compétences et de ses possibilités réelles en matière d'insertion
- développement des compétences sociales et comportementales nécessaire pour toute entrée en formation où à l'emploi, favorisant ainsi la réussite de la poursuite de son parcours
- développement de l'autonomie de la personne et de son implication personnelle dans son projet et son parcours

Dans ce cadre, les agents d'insertion accompagnent individuellement toute personne désireuse de développer son projet professionnel et proposent conseils, bilan et orientation en matière de recherche de formation et d'emploi.

Différentes activités collectives sont également proposées:

- Module de "*Bilan socio-professionnel*"

  Ce module a pour objectif la détermination d'un projet professionnel. En parallèle, un travail sur les compétences sociales et relationnelles à acquérir est réalisé.

  Au terme du module, un plan d'actions est élaboré avec chaque personne.

- Module "*Préparation à la recherche emploi*"

  Ce module a pour objectif de permettre à chaque participant d'acquérir un maximum d'outils en vue d'une recherche efficace et porteuse et d'être autonome dans leur recherche.

- Module de "Recherche *active d'emploi*"

  Le groupe de recherche d'emploi est une continuité de groupe de préparation à la recherche emploi.

  Il permet de mettre en pratique l'ensemble des repères acquis lors du module précédent et de s'autonomiser dans la méthodologie.

Les agents d'insertion favorisent également la mise à l'emploi de certains bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (article 60 et article 61) dans les services du CPAS, de la Commune, d'ASBL partenaires ou d'entreprises privées. Ces mises à l'emploi permettent à la personne engagée d'acquérir une expérience de travail, correspondant à son projet tout en bénéficiant d'un encadrement adéquat.

La philosophie poursuivie par le Service vise l'implication personnelle du bénéficiaire dans l'élaboration de son projet et de son parcours d'insertion, afin que celui-ci investisse ou réinvestisse son intégration sociale, se mobilise ou se remobilise positivement dans son parcours.

Les actions de ce Service sont soutenues par le Fonds Social Européen et la Région Wallonne.

3. LES SERVICES A DOMICILE (SAD)

Immeuble "Le Pavillon"
chaussée de Braine 47 à 7060 Soignies
tél: 067/348 154 – fax: 067/348 145
adresse mail: sad@cpas-soignies.be

Horaire d'accessibilité au public
du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00

Responsable: Madame Carine VANDER SCHAEGHE.

Le Service comprend cinq secteurs d'activités:

Service Agréé d'Aide aux Familles et aux Aînés

Agréé par la Région Wallonne (n° d'agrément 11.100), ce Service est constitué d'une équipe d'aides familiales qui se rendent à domicile pour répondre d'une manière adéquate et personnalisée aux besoins des personnes âgées, handicapées et aux besoins des familles en difficultés.

Les aides familiales assurent:

- un soutien psychologique et moral
- une aide dans les tâches ménagères quotidiennes
- une aide dans l'organisation de leur vie, l'éducation des enfants
- un relais avec la famille, l'entourage et les autres services existants
- une réponse à la demande de chacun.

Repas Chauds

Les repas servis à domicile sont équilibrés, diététiques, et livrés chauds. Le bénéficiaire a le choix entre deux menus chaque jour et à sa demande, un régime strict est respecté. Chaque menu comporte un potage, un plat composé de légumes, viande ou poisson, accompagnement et un dessert.

Ce service fonctionne dans le cadre d'un service de maintien à domicile intégré. Le passage de l'aide familiale rassure la personne et son entourage. L'aide familiale est attentive à l'évolution de la personne, elle est à l'écoute de ses besoins, elle communique chaque jour ses inquiétudes, ses constatations à l'assistante sociale, elle est un maillon social important pour le maintien à domicile.

Le prix d'un repas est fixé en fonction des revenus du ménage et se situe entre 5,50 € et 8,50 €.

Soignies Aides Ménagers(ères) Service (SAM-Service) – (Titres services)

Le travail de l'aide ménager(ère) consiste essentiellement en prestations de nettoyage des habitations privées des utilisateurs. Le Service est accessible à tout utilisateur résidant sur l'entité de Soignies. Celui-ci doit introduire une demande auprès de la société émettrice SODEXO et achète ensuite ses chèques "Titres-Services".

L'utilisateur achète ensuite ses chèques "Titres-Services" (par 10 au minimum) auprès de cette société, au tarif unitaire de 9,00 €.

Une convention est signée entre le Service et l'utilisateur, elle fixe les conditions et la fréquence d'intervention (plages de minimum 2 heures).

Lors de chaque prestation l'utilisateur remet un "Titre-Service" par heure prestée à l'aide ménager(e) après l'avoir signé et daté.

Naissances multiples

Ce Service permet aux familles qui vivent une naissance multiple (trois enfants ou plus nés sur une période de 18 mois) de bénéficier gratuitement d'une aide en personnel:

- une puéricultrice à temps plein
- une auxiliaire professionnelle à mi-temps.

Cette aide porte sur une durée limitée de la naissance à l'entrée en école maternelle de l'aîné ou des aînés des enfants.

Club Senior

Il organise des rencontres pour personnes âgées, à raison de deux mardis après-midi par mois (hors congés scolaires).

Si nécessaire, les déplacements sont assurés au départ et au retour du domicile. Une aide familiale est présente pour assurer l'encadrement et apporter l'aide nécessaire aux participants.

Ces activités sont l'occasion de sortir de chez soi, de retrouver des personnes connues, d'échanger des idées, des souvenirs, ou encore de s'amuser (jeu de cartes, chants, tricot).

Par ailleurs, des activités avec la Maison de Retraite du CPAS sont organisées, éventuellement des sorties extérieures.

CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
DE SOIGNIES

LE CENTRE D'HEBERGEMENT POUR SENIORS

LE CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR SENIORS

chaussée de Braine 47
à 7060 Soignies
tél: 067/348 200
fax: 067/348 299
adresse mail:
mre@cpas-soignies.be

Horaire d'accessibilité au public

Bureau d'accueil
du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00

Visites aux résidents
tous les jours de 11h00 à 20h00

Directeur: Monsieur Thierry MARSILLE.

Le CPAS a conçu le projet de donner à cet établissement des fonctions distinctes et complémentaires.

La Maison de Repos

Elle a une capacité de 15 lits pour personnes valides ou semi-valides autonomes dans les conditions du confort hôtelier. Chaque pensionnaire dispose d'une chambre confortable, bien éclairée avec cabinet de toilette individuel et petit réfrigérateur.

Elle est située à proximité de la nouvelle entrée et des locaux de services (accueil, salon de coiffure, …) et de convivialité (ergothérapie, espace de vie, petite salle à manger pour la réception des familles).

La Maison de Repos et de Soins

Elle compte 86 lits et, à l'issue des travaux en cours, les lits seront répartis sur deux niveaux:

- une unité de type "CANTOU" pour personnes désorientées dans le temps et dans l'espace et/ou atteintes de maladies neurodégénératives.
  Ce service sera situé au rez-de-chaussée.
- 3 unités pour personnes non valides, nécessitant des soins importants et atteintes d'une maladie de longue durée.
  Ces trois services seront implantés sur trois niveaux et l'organisation est semblable à celle d'un service hospitalier.

Les soins sont prodigués par un personnel nombreux et qualifié.

Le projet de vie de l'établissement

Les équipes en place ont l'ambition d'éviter que les personnes âgées se replient sur elles-mêmes et de veiller à ce qu'elles continuent à s'intéresser aux préoccupations quotidiennes des adultes.

Une animation bien comprise doit signifier équilibre de vie, mouvement et chaleur. Il importe donc de restituer la valeur affective du "chez soi" afin de ne pas donner à la personne âgée l'impression d'aliéner ses libertés en entrant en Maison de Repos.

Il faut recevoir le nouveau venu, le familiariser avec l'environnement, l'aider à personnaliser sa chambre et lui donner la possibilité d'avoir une vie active tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement.

CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
DE SOIGNIES

LA MAISON D'ENFANTS "LES FOYAS"

LA MAISON D'ENFANTS "LES FOYAS"

rue Chanoine Scarmure 38 à Soignies
tél: 067/348 180 – fax: 067/348 183
adresse mail: saae@cpas-soignies.be

Directeur: Monsieur Thierry MAILLEUX.

La Maison d'Enfants "Les Foyas" accueille des enfants et des adolescents fragilisés, souffrant de carences affectives profondes et/ou victimes de violences psychologiques, physiques, …

Elle est agréée par la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse en tant que SAAE (Service d'Accueil et d'Aide Educative). Elle assure l'encadrement socioéducatif de 17 enfants, garçons et filles, dont l'âge varie de 3 à 18 ans (structure verticale mixte).

Elle œuvre sur base de mandats établis par les instances de placement de l'arrondissement judiciaire de Mons et de Nivelles, à savoir le Service d'Aide à la Jeunesse (aide acceptée), le Service de Protection Judiciaire et le Tribunal de la Jeunesse (aide contrainte).

Les missions sont spécifiques:

- l'accueil et l'éducation de jeunes nécessitant une aide en dehors de leur milieu familial de vie
- la mise en œuvre d'un programme d'aide en vue de la réinsertion dans leur milieu de vie
- la supervision et l'encadrement socio-pédagogique du jeune en logement autonome
- l'apport d'une aide au jeune ainsi qu'à sa famille par des actions socio-éducatives dans le milieu familial de vie.

Le projet pédagogique institutionnel qui s'articule autour d'une méthodologie comportementaliste et systémique est le fil conducteur de l'équipe socio-éducative. Le jeune et sa famille sont traités dans le plus grand respect du code de déontologie tout en tenant compte de leurs valeurs émotionnelles et affectives.

Projet "Parrainage"

Au-delà de ses missions spécifiques, le Service a également initié un projet de parrainage visant à construire entre familles et enfants, grâce à des moments privilégiés, une relation affective durable prolongeant celle de la famille d'origine.

CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
DE SOIGNIES

LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

rue Ferrer 11 à 7060 Soignies
tél: 067/348 190 – fax: 067/348 123
adresse mail: cpe@cpas-soignies.be

Directeur: Monsieur Eddy DUPONT.

Trois structures agréées et subsidiées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance, accueillent les enfants âgés de 0 à 3 ans, c'est-à-dire, la Crèche, la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) et le Service d'Accueillantes d'Enfants Conventionnées (SAEC).

Pour ces trois services, la participation financière des parents est calculée en fonction de leurs revenus; ces dépenses sont par ailleurs fiscalement déductibles.

Ces trois services ont leur spécificité, tout en répondant au même objectif: offrir un accueil de qualité aux enfants et à leurs parents.

L'ensemble du personnel met tout en œuvre pour permettre aux enfants d'avoir confiance en leurs possibilités, de se construire, d'évoluer à leur propre rythme et de s'épanouir au sein d'un groupe d'enfants grâce à la présence attentive et bienveillante de l'adulte et ce, en partenariat avec les parents.

1. LA CRÈCHE "LES PETITES ARSOUILLES"

Ouverture de la Crèche
du lundi au vendredi de 07h00 à 18h00

La Crèche a une capacité de 56 places en équivalent temps plein.

Les enfants évoluent à leur rythme au sein d'un groupe d'enfants qui ont sensiblement le même âge.

Elle est organisée en quatre sections : les Bébés, les Moyens, les Minis et les Grands.

Le passage des enfants d'une section à l'autre se fait avec la puéricultrice que l'enfant connaît bien et avec d'autres enfants de son groupe pour qu'ils gardent le plus de repères possibles.

2. LA MAISON COMMUNALE D'ACCUEIL DE L'ENFANCE "LES PETITS FILOUS" (MCAE)

Ouverture de la MCAE
du lundi au vendredi de 06h40 à 18h30

C'est la « petite crèche ». Elle a une capacité de 12 places en équivalent temps plein.

L'assistante sociale référente est Madame Thérèse LERAT.

Le petit nombre d'enfants et de membres du personnel permet de répondre adéquatement aux besoins des enfants dont les parents ont de longs horaires ou des horaires irréguliers.

Les enfants évoluent à leur propre rythme, les interactions entre petits et grands sont nombreuses et source de progrès.

Projet de vie

A la Crèche et à la MCAE, les équipes sont soucieuses du bon développement de l'enfant et de la qualité de son cadre de vie.

Elles se réunissent régulièrement avec l'infirmière et l'assistante sociale afin de réfléchir et d'adopter une ligne de conduite commune tout en répondant au mieux aux besoins spécifiques de chaque enfant. Ce travail se fait en collaboration avec les parents grâce aux communications quotidiennes.

Les puéricultrices ont beaucoup de plaisir à écouter, observer et interagir avec les enfants; leur parler, lire des livres, jouer, faire des rondes, se promener, chanter, les faire participer à la vie de la section, …

Elles veillent tout particulièrement à respecter et à développer la créativité et l'estime de soi de chaque enfant pour le conduire petit à petit vers l'autonomie.

L'infirmière organise une consultation préventive avec le pédiatre où la présence des parents est souhaitée.

La psychomotricienne organise une fois par semaine des séances de psychomotricité au sein de la Crèche.

Les repas sont préparés à la Cuisine Centrale du CPAS en tenant compte des besoins spécifiques des enfants. Le menu est varié et équilibré selon les recommandations de l'ONE Les goûters et les boissons sont préparés à la Crèche..

Les locaux sont clairs, aérés et nettoyés quotidiennement avec des produits non-toxiques sans parfum pour limiter les allergies et respecter l'environnement.

A l'extérieur, les enfants disposent d'un espace avec des jeux adaptés à leurs possibilités.

3. LE SERVICE D'ACCUEILLANTES D'ENFANTS CONVENTIONNÉES "LES PETITS CAYOTEUX"

Permanences du SAEC
mardi et mercredi de 09h00 à 12h30
ou sur rendez-vous

Ce service propose un accueil dit de type familial, les enfants étant gardés au domicile des accueillantes.

Les assistantes sociales référentes sont Mesdames Claire PAUL et Christiane JAUMOTTE.

Il y a 25 accueillantes réparties dans toute l'entité sonégienne (Casteau, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Horrues, Naast, Neufvilles, Soignies et Thieusies). Elles sont sélectionnées par les deux responsables du Service qui assurent également leur encadrement et le suivi des enfants.

Les accueillantes sont agréées par l'ONE et travaillent sous convention avec le CPAS.

Pour répondre aux besoins des parents dont les horaires sont irréguliers, certaines accueillantes offrent une large plage horaire.

Une permanence téléphonique pour les inscriptions se tient le mardi et le mercredi de 09h00 à 12h30.

LES PROJETS TRANSVERSAUX VILLE/CPAS

LES PROJETS TRANSVERSAUX VILLE/CPAS

1. LE POLE ENERGIE LOGEMENT

Hôtel de Ville de Soignies - Place verte 32 - 7060 Soignies

Téléphone unique : 067/34 74 22
pour une prise de rendez-vous simplifiée et une orientation directe vers le service le plus adéquat

Accueil et prise de rendez-vous : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Permanences : le mardi et le vendredi, de 8h30 à 11h30.

Sans rendez-vous pour L'Agence Immobilière Sociale, le Service Communal du Logement, le Fonds de Réduction du Coût Global de l'Energie et le Guichet de l'Energie

Sur rendez-vous pour l'Espace Energie et l'Espace Logement

Créé en 2013, le Pôle Energie Logement réunit dans un même lieu les services qui peuvent répondre aux besoins et questions en matière de logement et d'énergie:

- Le **Service Communal du Logement**: informe les citoyens de la commune, donne accès aux logements sociaux, aide à la recherche d'un logement, met en place des prêts sociaux, met à disposition des aides et primes octroyées par la région en matière de logement, …
- L'**Agence Immobilière Sociale "Promo-Logement"**: sert d'intermédiaire entre les propriétaires et locataires. Elle travaille en partenariat avec des propriétaires-bailleurs en concluant des mandats de gestion d'immeubles afin de les donner en location à des familles à la recherche d'un logement.
- Le **Fonds de Réduction global du Coût de l'Energie (FRCE)**: le prêt FRCE 0% permet de réaliser des travaux pour réduire votre facture d'énergie. Aucune condition de revenus n'est exigée, mais une étude financière est réalisée. Montant du prêt? 10.000 € maximum à rembourser en 5 ans.

- Le **Guichet de l'Energie**: conseils pour maîtriser les factures énergétiques: électrique, propane, pellets, informations sur les primes à l'énergie du SPW; isolation du toit, murs, chaudière, audit, … Informations sur les techniques d'isolation et de chauffage ainsi que sur les énergies renouvelables.
- L'**Espace Energie du CPAS**: s'adresse à tout Sonégien et plus particulièrement aux personnes fragilisées, confrontées à un ou plusieurs problèmes liés à l'énergie: surconsommation, incompréhension des factures, choix d'un fournisseur, application du tarif social, pose d'un compteur à budget, conseils, …
- L'**Espace Logement du CPAS**: aide et accompagne dans la recherche d'un logement, recherche des pistes de solution de vos problèmes liés au logement, information et documentation (droits et devoirs des propriétaires et locataires, …), met à disposition des annonces de logements à louer dans la région.
- Les **Tables du Logement**: met à disposition une connexion internet, téléphone et journaux pour une recherche de logement. Propose également des animations de groupe de recherche de logement; échanges de conseils, de contacts utiles, …
- Le **Fonds du Logement**: octroie des prêts hypothécaires aux familles nombreuses. Les taux d'intérêt sont avantageux et les conditions sont étudiées et adaptées à chaque situation.
- Une **borne de rechargement des compteurs à budget:** accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

2. LE POLE SOCIAL

Chaussée de Braine 47 à 7060 Soignies
"Maison de Repos et de Soins du CPAS"
tél: 067/34 73 69
adresse mail: isabelle.darquennes@soignies.be

Le CPAS de Soignies et la Ville de Soignies ont convenu de la création du Pôle Social en 2014, suite à l'existence de zones d'interventions communes entre certains services du CPAS et de la Ville, faisant référence au Programme Stratégique Transversal, processus dynamique dans lequel les deux institutions se sont engagées.

Le Pôle Social est une plateforme constituée des services suivants: le Service Social communal, le Plan de Cohésion Sociale de la Ville, la Coordination Sociale du CPAS, le Service Social de la Maison de Retraite du CPAS. Ces services travaillent en synergie tout en conservant leurs spécificités d'action.

Le Pôle Social a pour mission l'analyse et la mise en œuvre des quatre axes de travail du Plan de Cohésion Sociale, à savoir: l'insertion socio-professionnelle, la santé, le logement et le retissage de liens sociaux. Ces axes visent à couvrir l'ensemble des droits fondamentaux. Son rôle consiste à insuffler une dynamique entre les forces vives présentes au niveau local, qu'elles soient issues du monde professionnel ou du secteur associatif.

CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
DE SOIGNIES

LES PARTENAIRES

LES PARTENAIRES

1. LE QUINQUET

rue de Neufvilles 15-17 à 7060 Soignies
tél: 067/348 000 – fax: 067/335 112
adresse mail: info@lequinquet.be
site internet: www.lequinquet.be

Président: Monsieur Gérard WALLET
Responsable: Monsieur Alain LABY

Reconnu par les autorités de tutelle locales, provinciales, régionales, communautaires et européennes qui dans ce cadre lui apportent un soutien financier, le Quinquet a pour objectif de tout mettre en œuvre afin de contrecarrer et/ou rompre le processus de marginalisation ou d'exclusion dont pourraient être victimes des adultes comme des enfants en donnant à ceux-ci la possibilité de participer à une série d'actions spécifiques destinées à les valoriser et à favoriser leur insertion dans la vie sociale, culturelle et professionnelle.

Dans ce sens, l'asbl évolue dans la sphère de l'Éducation Permanente et de l'Économie Sociale.

Centre d'Insertion Socio-Professionnelle - Entreprise de Formation par le Travail (CISP - EFT)

L'une des missions du Quinquet est de viser la formation et la réinsertion des personnes sans qualification ni expérience professionnelle.

Cette mission s'exerce dans le cadre de l'agrément en tant qu'Entreprise de Formation par le Travail (EFT) qui lui est octroyé depuis près de 28 ans par la Direction de la Formation Professionnelle du Service Public de Wallonie.

Les stagiaires de l'EFT-CISP sont âgés de 18 à 25 ans. Ils peuvent être bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou d'allocations de chômage. Le Quinquet ouvre également ses portes aux personnes de plus de 25 ans exclues depuis plus de 3 ans du monde du travail.

Les candidats au stage de formation peuvent choisir entre différents secteurs de formation où on retrouve l'aménagement et la restauration du bâtiment (menuiserie, peinture, plomberie-sanitaire et jardinage), la cuisine et petite restauration, les services de proximité (gestion de magasin, entretien, repassage et retouches).

La formation dure 18 mois. Elle est sanctionnée par une attestation de fréquentation et peut s'accompagner d'une mise au travail dans le cadre de "l'article 60" suite aux conventions que l'asbl a signées avec ses partenaires CPAS dont celui de Soignies.

L'action de formation doit obligatoirement s'accompagner d'une action de formation sociale et culturelle, mais également d'une action de mise au travail et de production. Dans ce sens, les différents secteurs de formation de l'EFT sont amenés à produire des biens et des services au bénéfice d'une clientèle qui peut à la fois être celle de particuliers ou dépendre des pouvoirs publics.

Secteur ENFANTS

Reconnu comme Centre d'Expression et de Créativité (CEC) par les instances du Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie Bruxelles, ce service vise, via son action éducative et socioculturelle, tout enfant âgé de 3 à 14 ans ainsi qu'une population adulte dans le cadre d'ateliers spécifiques.

Il est ouvert 45 semaines par an, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h00 à 18h30, le mercredi de 13h00 à 17h30.

Le secteur "Enfants" est également reconnu en tant qu'Ecole de Devoirs et Centre d'Accompagnement et d'Accueil extra-scolaire par le Ministère de la Jeunesse et l'ONE.

En tant que Centre de Vacances (ONE), le secteur "Enfants" organise durant les congés scolaires, des stages de 5 journées (poterie, tissage, peinture, calligraphie, …) dont les objectifs premiers sont l'éveil, l'expression, la responsabilisation et la mise en autonomie de l'enfant.

Rap-IDESS (Initiative de Développement de l'Emploi dans le secteur des Services de proximité à finalité Sociale)

Le service Rap.Idess a été créé afin de dispenser des services dans le domaine du transport social de personnes "précarisées" n'ayant pas de voiture ou de possibilité de transport par les transports en commun ou les taxis

Rap**.I**dess est une initiative créée avec le soutien actif du Ministère de du Service Public de Wallonie et des administrations communales ainsi que des CPAS des entités de Braine-le-Comte et de Soignies.

L'objectif est de:

- créer des emplois pour des personnes demandeuses d'emploi et ne disposant que de très peu de qualifications
- renforcer la cohésion sociale
- rencontrer les besoins des personnes physiques qui demandent des petits travaux de trop faible importance pour intéresser les professionnels du secteur privé.

Dans cet esprit, autant les actions que peuvent mener les initiatives IDESS que les tarifs susceptibles d'être pratiqués en faveur de la population cible font l'objet d'une réglementation spécifique.

En accord avec les termes du Décret du 14 décembre 2006 relatif à l'agrément et au subventionnement des I.D.E.S.S., peut avoir recours aux services de Rap-Idess: toute personne physique majeure habitant sur le territoire des entités de Braine-le-Comte et de Soignies:

- âgée de 65 ans et plus

OU

- ayant droit au revenu d'intégration sociale (RIS)
- bénéficiant des secours accordés par les CPAS (loi du 2 avril 1965)
- visée par la loi du 5 juillet 1998 relative au règlement collectif des dettes
- bénéficiant de l'intervention majorée en matière d'assurance soins de santé
- reconnue comme "souffrant d'un handicap" par l'AWIPH
- bénéficiant d'une allocation de remplacement ou d'intégration (loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées)
- en possession d'une attestation de la Direction Générale Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale pour l'octroi des avantages sociaux et fiscaux
- pouvant certifier d'une incapacité de travail permanente d'au moins 66%
- en possession d'une attestation de reconnaissance en invalidité délivrée par leur organisme assureur ou par l'INAMI

ET

qui, faute de moyen de transport personnel ou d'autre possibilité de transport qui lui soit accessible, rencontre des difficultés de déplacement pour:

- bénéficier de soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, séances de kinésithérapie, dentiste, etc.) et de médicaments (pharmacien)
- accomplir des démarches auprès d'administrations ou services (commune, CPAS, poste, banque, bureau du cadastre, des contributions, …)
- accéder à certains biens de consommation nécessaires à une vie quotidienne conforme à la dignité humaine (courses chez les commerçants et dans les grandes surfaces de Braine-le-Comte et de Soignies)
- rendre visite à des personnes qui séjournent dans certains établissements (hôpital, maison de repos, etc.)
- ou toute autre démarche à caractère social (entretien d'embauche, par exemple).

2. LE CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LA HAUTE SENNE

chaussée de Braine 49 à 7060 Soignies
tél: 067/348 411 – fax: 067/348 787
adresse mail: info@chrhautesenne.be
site internet: www.chrhautesenne.be

Président: Monsieur: Jean-Luc THOMAS
Directeur Général: Monsieur Didier DELVAL

C'est une association régie par la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ayant adopté la forme d'une asbl.

L'Association réalise son objet social au profit de la population, sans distinction aucune, notamment d'opinions philosophiques, religieuses, politiques ou idéologiques et quels que soient son niveau de revenus, ses conditions d'assurabilité, et son origine.

Il a deux sites hospitaliers:

- Le Tilleriau: chaussée de Braine, 49 à Soignies
  (tél : 067/348 411 - fax : 067/348 787)
- Saint-Vincent: boulevard Roosevelt, 17 à Soignies
  (tél : 067/348 411 - fax : 067/348 797).

Il a trois Centre Médicaux:

- à Tubize, rue Scandiano 4 (tél: 02/355 07 57)
- à Braine-le-Comte, rue de la Station 103 (tél: 067/553 661)
- à Enghien, Place du Vieux Marché 56 (tél: 02/397 01 60).

3. LA MAISONNEE

Siège d'activités:
rue Chanoine Scarmure 15 à 7060 Soignies
Siège social:
ruelle Scaffart 8 à 7060 Soignies
tél: 067/33 10 68 – fax: 067/33 13 86
adresse mail: ssmsoignies@gmail.com

Présidente: Madame Françoise FERAIN
Secrétaire: Madame Sabrina DUQUESNE

La Maisonnée est le fruit d'un partenariat entre le Service de Santé Mentale de Soignies, le Service de Santé Mentale de Mignault, Vie féminine, le CPAS de Soignies et la Fondation Dolto.

Elle a pour objet la prévention des troubles affectifs liés à la relation précoce parents ou adultes responsables d'une part et enfants d'autre part.

A cet effet, elle gère un lieu d'accueil et de rencontre (dans l'esprit des Maisons Vertes de Françoise Dolto) pour des enfants de 0 à 3 ans en présence d'une personne de leur entourage afin que les enfants trouvent d'autres enfants et d'autres adultes avec qui jouer et communiquer, et afin que les parents rencontrent d'autres parents avec qui échanger.

De cette façon, l'enfant apprend en sécurité et en douceur à se séparer de l'adulte qui l'accompagne.

4. LA TARENTELLE
(CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE HANDICAPÉE)

chaussée de Braine 96 à 7060 Soignies
tél: 067/330 709
adresse mail: latarentelle@gmail.com

Présidente: Madame Marianne DENAUT
Coordinatrice: Madame Emmanuelle VIVIER

L'asbl La Tarentelle est un Service d'Accueil de Jour pour Jeunes Non Scolarisés (SAJJNS) accueillant 12 jeunes infirmes moteurs cérébraux (IMC) ou polyhandicapés des deux sexes âgés de 0 à 10 ans.

Le SAJJNS, principalement axé sur le centre de jour, offre trois autres services: Accueil Temporaire, Séjour et Soutien à l'Intégration.

Centre de Jour

L'objectif général de La Tarentelle est de permettre au jeune de s'épanouir en lui offrant une prise en charge adaptée à ses besoins et ce, en collaboration avec la famille.

Cet objectif général se décline en 5 missions:

- répondre au bien-être physique
- contribuer au développement psycho-affectif
- assurer le développement socio-affectif
- favoriser l'autonomie
- stimuler le potentiel

Personnel

Le personnel de La Tarentelle se distingue par sa multidisciplinarité. L'équipe se compose d'1 coordinatrice, de 7 puéricultrices spécialisées en statut de salarié et de 3 kinésithérapeutes, de 2 logopèdes, d'1 dentiste et d'1 médecin généraliste en statut d'indépendant.

Mode de fonctionnement

a) Activités pédagogiques

Quotidiennement, répartis en deux groupes, les jeunes rejoignent une activité. Ces activités visent à valoriser les capacités et à stimuler le potentiel de chacun selon un rythme approprié. Elles sont variées et répondent, parfois en se superposant, aux besoins des jeunes.

b) Animations et sorties

Organiser la visite d'animateurs au sein du Service ou sortir du Service et se rendre dans de nouveaux lieux, c'est permettre au jeune d'aborder la vie sociale.

c) Hippothérapie et hydrothérapie

Le contact avec le cheval offre au jeune sécurité et individuation. Le monter permet de stimuler le redressement de la tête et du tronc ainsi que de normaliser le tonus.

En piscine, le bien-être est clairement visé grâce à l'absence de pesanteur, la chaleur de l'eau, le contact corporel avec l'adulte.

d) Repas

Les repas de midi sont fournis par un service extérieur. La priorité est donnée aux normes d'hygiène et de diététique. Le Centre veille au respect de tout type de régime alimentaire lié à des obligations médicales ou à des convictions culturelles ou religieuses.

e) Transports

Cet outil, utilisé par le personnel pédagogique, permet de se rendre aux séances d'hippo et d'hydrothérapie ou encore de partir en séjour. Enfin, le minibus offre actuellement la possibilité d'assurer les trajets de 2 ou 3 jeunes entre le domicile et l'établissement.

Accueil Temporaire

L'Accueil Temporaire s'adresse aux jeunes âgés de 3 à 10 ans ayant intégré l'enseignement.

Ce service a pour mission d'offrir aux parents une solution adaptée à la garde de leur enfant le temps des congés scolaires.

Séjour

Le Séjour s'adresse aux jeunes fréquentant le service Centre de Jour, mais également aux jeunes âgés de 0 à 18 ans.

Deux fois par an, ce service offre à 4 jeunes la possibilité de partir 5 jours à la mer ou à la campagne.

Soutien à l'Intégration

Le Soutien à l'Intégration s'adresse aux jeunes fréquentant le service Centre de Jour, mais également aux jeunes âgés de 0 à 18 ans.

L'objectif est de permettre, en fonction de la particularité des besoins, soit de transiter d'un milieu « spécialisé » vers un milieu « ordinaire », soit de rejoindre pour un temps précis une structure standard.

5. LE CRENO

chaussée de Jolimont 263 à 7100 Haine-Saint-Pierre
tél: 064/842 291 – fax: 064/842 289
e-mail: centreref@skynet.be
site interne: www.creno.be

Président: Monsieur Hubert DUBOIS
Secrétaire: Monsieur Jacques LEFRANCQ

Le Centre de Référence du Hainaut "CRENO", issu de l'Association Chapitre XII des CPAS de la Communauté Urbaine du Centre, a pour objet la création, l'organisation et la gestion d'un service supra local d'aide et d'action sociale venant s'ajouter et compléter utilement les moyens dont dispose chacun des associés; elle assume aussi toutes activités liées au traitement et à la prévention du surendettement et de la consommation responsable.

Elle assure l'organisation et la gestion du Centre de Référence en matière de surendettement sur l'ensemble de la Province du Hainaut, conformément aux dispositions relatives à l'agrément des centres de référence en matière de surendettement.

Le CRENO est chargé:

- d'assister sur le plan de droit et de la pratique de la médiation de dettes, plusieurs institutions de médiation de dettes agréées, cette assistance pouvant consister en la prise en charge des cas les plus difficiles
- d'une mission générale de prévention du surendettement ainsi que d'accompagner les groupes d'appui de prévention du surendettement organisés par les institutions agréées de médiation de dettes ou créés en vertu d'une convention de partenariat, sur les plans pédagogique, technique et de l'évaluation.

Le Centre de Référence dispose de la documentation lui permettant d'offrir aux institutions de médiation de dettes agréées relevant de son ressort territorial toute l'information nécessaire relative à la bonne exécution de leurs missions. Cette information concerne notamment la jurisprudence et son évolution la plus récente.

Ces missions sont remplies en étroite collaboration avec les services sociaux et avec les centres de médiation de dettes hennuyers et sans préjudice des missions et des obligations légales de ceux-ci et de leurs présidents.

En outre, dans le cadre d'une politique concertée de lutte contre l'exclusion sociale, elle assure la coordination et la coopération des centres associés et les centres publics d'action sociale hennuyers.

6. L'AIS PROMO-LOGEMENT

Place Verte 32 à 7060 Soignies
tél: 067/347 388 – fax: 067/347 390
adresse mail: ais.ancart@belgacom.net

Président: Monsieur Emile LECHIEN
Secrétaire: Madame Christine ANCART

C'est une association sans but lucratif qui agit en partenariat avec les Communes et les CPAS de Soignies, de Braine-le-Comte, Ecaussinnes, Le Roeulx, Enghien, Brugelette et les Sociétés d'habitations sociales régionales.

L'Agence Immobilière Sociale a pour mission de promouvoir l'accès au logement salubre de ménages en état de précarité, en recherchant la meilleure adéquation possible entre l'offre en logements potentiellement disponibles et les besoins sociaux recensés au plan local.

Pour réaliser cet objectif, elle maintient, réintroduit ou crée dans le circuit locatif un maximum de logements des secteurs public et privé.

L'AIS sert d'intermédiaire entre les propriétaires et les locataires.

Elle travaille en partenariat avec les propriétaires-bailleurs en concluant des mandats de gestion d'immeubles afin de mettre en location aux personnes (ou des familles) éprouvant des difficultés à se loger.

Pour les propriétaires, cette intervention permet d'avoir un loyer garanti (même si le logement est inoccupé), un maintien en bon état de l'immeuble, une exonération du foncier, aucun problème de gestion et une aide financière proposée dans certains travaux. Pour les locataires, cette intervention d'avoir accès un logement décent à un loyer modéré et un accompagnement social garanti.

7. LA HAUTE SENNE LOGEMENT

rue des Tanneurs 10 à 7060 Soignies
tél: 067/34 70 34 – fax: 067/34 70 39
adresse mail: direction@hautesennelogement.be

Président: Monsieur Henri-Jean ANDRE
Directrice Gérante: Madame Lindsay PARIZEL

Haute Senne Logement est une Société de Logement de Service Public qui gère 1252 logements répartis sur 6 communes à savoir Soignies, Braine-le-Comte, Ecaussinnes, Enghien, Silly et Jurbise.

Ses missions sont:

- la gestion et la location aux personnes les plus précarisées et aux revenus moyens
- la construction de logements destinés à la location ou à la vente
- l'acquisition et la rénovation des logements en vue de les louer
- l'accueil et l'information des candidats-locataires et locataires et l'offre d'un accompagnement social.

8. L'ACTION EN MILIEU OUVERT "J 4"

rue de la Station 114 à 7090 Braine-le-Comte
tél: 067/670 603 – GSM: 0473/318 731
adresse mail: amoj4.direction@gmail.com
site internet: www.amoj4.be

Président: Monsieur Stéphane CIAVARELLA
Directrice : Catherine SUNAK

L'AMO J4 est un service de l'Aide à la Jeunesse travaillant avec des jeunes de 0 à 18 ans ainsi qu'avec leur famille. Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes, leur famille et leurs proches qui désirent une information ou qui éprouvent des difficultés.

L'AMO J4 apporte une aide préventive et un accompagnement dans le milieu de vie du jeune: famille, école, quartier,… et où se met en place une aide négociée entre le jeune/la famille et les intervenants.

La population concernée par l'AMO J4 est principalement constituée de jeunes (garçons et filles) âgés de 0 à 20 ans. Ces jeunes peuvent rencontrer différentes problématiques (familiales, scolaires, environnementales, …).

Le service est gratuit, libre d'accès, sans conditions particulières. L'AMO J4 travaille uniquement à la demande, sans mandat ni contrainte, dans la confidentialité et l'anonymat et dans un esprit de respect et de confiance mutuel.

Les territoires d'action sont les entités de Braine-le-Comte, Soignies, Ecaussinnes, Le Roeulx, Enghein et Silly.

9. L'ASSOCIATION REGIONALE DE SOINS PALLIATIFS "RELIANCE"

rue des Viaducs 137 à 7020 Nimy
tél: 065/36 57 37 – fax: 065/36 57 39
adresse mail: reliance@belgacom.net

Président: Monsieur Philippe DEMEUTER
Directrice: Madame Ondine RENOTTE

"Reliance" est une association sans but lucratif créée en partenariat avec des hôpitaux, des institutions d'hébergement, des coordinations de services et de soins à domicile, des organisations d'aide aux familles et aux patients, des groupements de médecins généralistes et d'autres prestataires de soins, de la région.

L'asbl est formée d'une plate-forme de soins palliatifs et d'une équipe de soutien où les différentes missions sont confiées à du personnel administratif, infirmier, psychologue et médical.

"Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des centres publics d'action sociale qui, dans les conditions déterminées par la présente loi, ont pour mission d'assurer cette aide."

Loi organique des CPAS
du 8 juillet 1976, article 1.

Editeur responsable: Chr. MARIN, Directeur Général du CPAS de Soignies - rue du Lombard 4, 7060 Soignies

CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
DE SOIGNIES

Siège social
rue du Lombard 4 à 7060 Soignies
tél.: (+32) 067 348 111 – fax: (+32) 067 348 123
e-mail: direction@cpas-soignies.be
www.cpas-soignies.be

---

n° entreprise: BCE 0212 225 221
n° compte Iban: BE72 091000968716 – BIC: GKCCBEBB